Vote du budget 2003

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique le mercredi 26 mars sous la présidence de Madame Colette ROTA Maire.

Etaient présents :
Mme Colette ROTA Maire, Mr André MORET, Mr Alain POITTEVIN - Mr Louis BEVIER, Mr Joël FRANCOIS Maires-Adjoints, Mr Bernard MORVAN, Mr Michel LACAILLE, Mr Louis VALLI, Mr Jean-Luc MAHU, Mr Jean-Charles BAYOL, Mme Roselyne MALHERBE, Mme Blandine NICOLAS, Mr Guy CLEMENT, Mme Josette FOURNIER, Mme Claudette MOUCHEROUD, Mme Elizabeth CHENAL, Mr Jack CAROLI

Absents représentés :
Mme Ghislaine REDONDO par Mr Jack CAROLI, Mr Michel FLEURENCE par Mr Bernard MORVAN, Mme Anne-Marie PELOSO par Mr Alain POITTEVIN, Mr Jack HIRTZIG par Mme Colette ROTA

Absent :
Ghislain BARRET

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Elisabeth CHENAL a été élu secrétaire.

Les Membres du Conseil Municipal :

APPROUVENT
après lecture le procès-verbal de la dernière réunion.

ACCEPTENT
La teneur du bilan annuel 2002 présenté par le Maire en vertu de la loi du 08 février 1995, tant des acquisitions que des cessions immobilières pour les motifs qu'ils sont conformes aux décisions de l'assemblée et répondent à la politique foncière délibérée.

FIXENT
A la date du 1er avril 2003 le montant réduit à **300** euros l'année la participation à l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Parres-aux-Tertres ainsi qu'au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la BARSE et de ses Affluents, au titre de l'utilisation du matériel informatique ou autre.

DECIDENT
Le renforcement de l'installation communale de l'éclairage public impasse Célestin Philbois.
Coût : **3500 euros** TTC avant participation SDEA.

DECIDENT
La mise en illumination de l'église de Saint-Parres-aux-Tertres.
Coût : **7440 euros** TTC avant participation SDEA.

DECIDENT
L'éclairage de la moitié du terrain d'entraînement de foot-ball André GRAVELLE.
Coût : **17036 euros** TTC avant participation SDEA

DECIDENT
L'extension de l'installation communale d'éclairage public pour un chemin piétonnier devant le restaurant scolaire en cours d'achèvement du groupe Jules FERRY.
Coût : **7870 euros** TTC, avant participation SDEA.

ACCEPTENT
De procéder à une ouverture de crédits de **30 400 euros** à retranscrire au prochain budget additionnel sur les fonds libres en vue d'aménager la plate-forme du centre aéré en cours d'achèvement, avec du mobilier urbain, jeux.

ARRETENT
Le programme 2003 voirie au titre de la Dotation Global d'Equipement : renforcement et aménagement de voirie Quartiers Cerisiers et Hauts Vents, bordures voie cimetière, bordures rue Jules POCHINOT et Edmé DENIZOT, aménagement de la sécurité rues Célestin PHILBOIS et Jeanne MOIRE.
L'ensemble du programme 33 se montera à **100 000 euros**.

ACCEPTENT
L'aménagement d'une salle informatique scolaire Jules FERRY.
Coût : **9800 euros** TTC

DECIDENT
L'inscription de crédits pour **35 000 euros** TTC destinés à l'acquisition de véhicule élévateur et gros matériel divers aux services techniques.

ENVISAGENT
La création d'une 2ème tranche au columbarium communal par les Etablissements AVENIER d'un montant TTC de **6200 euros**. Par ailleurs des travaux de réfection pignon sud côté église ancienne Mairie, remplacement du coffret électrique de commande des cloches de l'église, câblage informatique mairie, peinture école maternelle Jules FERRY pour un montant TTC de **17 500 euros** auront lieu.

ENVISAGENT
La réfection pose et fournitures des ouvrants des 3 logements de fonction instituteurs à BROSSOLETTE par l'entreprise VILLEMIN.
Coût TTC **32 000 euros**.

VOTENT
Ainsi inchangés, le taux des taxes pour 2003 :

- **Taxe d'habitation : 11,59 %**
- **Foncier bâti : 20,27 %**
- **Foncier non bâti : 21,53 %**